

## Conditions générales de garantie

### **1. Généralités**

A défaut de dispositions particulières convenues par écrit, toute requête en garantie faite auprès de CRISARTECH est soumise aux présentes conditions, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'acheteur.

### **2. Produits concernés**

Les produits concernés par la garantie de ce document sont les produits fabriqués par CRISARTECH à partir de 2012 :

- les afficheurs LCD destinés aux pilotes auto/moto de compétition, encore appelés par l'anglicisme "dashboard" ou "dash",
- les afficheurs et chronographes LCD destinés aux copilotes auto/moto de compétition, encore appelés cadenceurs ou par l'anglicisme "tripmaster" ou "trip",
- les afficheurs LCD fabriqués sur mesure,

### **3. Etendue de la garantie**

La présente garantie **à vie** couvre :

- les défauts de conception ou de fabrication de l'électronique (*hardware*),
- les défauts de conception ou de réalisation du logiciel enfoui (*firmware*). Dans le cadre d'une fabrication sur mesure, cette garantie s'appliquera uniquement dans le respect du plan de tests défini et approuvé conjointement par le client et par CRISARTECH.

### **4. Exclusions de la garantie**

Sont exclus de la garantie :

- l'usure mécanique due aux chocs, aux vibrations... que ce soit au niveau du boîtier (extérieur ou intérieur), du faisceau, du connecteur...
- les chocs électriques "load dump" dus généralement à un mauvais câblage du coupe-circuit,
- les défaillances des composants électroniques.

Nous ne pouvons être tenus responsables des dégâts et accidents provoqués par les produits vendus ou par leur utilisation.

### **5. Mise en œuvre de la garantie**

La garantie s'exerce par retour en usine.

Nous n'acceptons aucun retour de marchandise sans notre accord préalable. Les frais de transport sont à la charge du client, sauf accord particulier, notamment durant la première année d'utilisation.

### **6. Réparation hors garantie**

Pour toute réparation sortant du domaine de cette garantie, CRISARTECH s'engage à facturer la réparation au tarif le plus juste possible.

Les produits CRISARTECH sont conçus de façon à être facilement réparables et le coût d'une réparation n'excèdera pas 20% du prix d'achat du produit, habituellement 10%, si les composants sont encore disponibles lors de la demande de réparation.

Aucune réparation ne sera effectuée sans accord préalable du client, sur devis fourni par CRISARTECH.

### **7. Juridiction**

Tous litiges éventuels seraient de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Montauban, et cela même en cas de pluralité de vendeurs ou d'appel en garantie.

Document en date du : 01/01/2014